

salaire trop perçu reclame 6 mois apres deces du salarie

Par sail, le 09/10/2008 à 22:08

Bonjour et merci par avance pour le temps que vous passerez à résoudre ce cas :
mon père décédé recevait un salaire plus élevé que son grade , et son salaire était "amputé " par des retenues pour remboursement . Voila que son employeur vient de m'adresser une demande de restitution très importante et cela 6 mois après son décès (je lui ai pourtant envoyé le certificat de décès par LR/AR quelques jours après le décès)

(1)suis-je obligée de payer cette somme qui dépasse mes possibilités (j'ai hérité de mon père : un petit studio)

(2)quelle procédure dois-je suivre pour ne pas me mettre dans mon tort (3) mais puis-je "négocier" le montant si je dois restituer ce trop-perçu en faisant valoir que si le notaire avait été au courant de ce passif , il m'aurait demandé si j'acceptais la succession

(4) si je ne réponds pas aux lettres ("simples " jusqu'à ce jour) est-ce que mon salaire ou même le studio peut être "saisi " ?

Je suis "désemparée"

Vos connaissances me seront d'une aide appréciable

LD